



17 Route de Pau
65000 Tarbes

Tél : 06 52 61 52 42
email : fne65@fne-midipyrenees.fr
internet : <http://www.fne-midipyrenees.fr>
Affiliée à **FNE Midi-Pyrénées** et
France Nature Environnement

France Nature Environnement 65 (FNE 65)

Fédération départementale d'associations de
protection de la Nature et de l'Environnement des
Hautes-Pyrénées

*Agréée au titre de l'article L.411-1
du Code de l'Environnement*

Tarbes le 23 juin 2016

M. Le Commissaire enquêteur
Pierre Martin

Objet : Enquête publique Agrogaz
à Fontrailles

Monsieur le Commissaire,

Cette contribution à l'enquête publique vient confirmer rapidement ce que nous vous avons présenté lors de notre entretien du 6 juin dernier ainsi que l'ensemble des questionnements que posent ce projet à nos yeux inadapté à la situation et surtout pour un avenir humain durable, tant agronomique qu'industriel, social et environnemental.

Nous vous rappelons que nous sommes la fédération départementale d'un mouvement national, qui comme vous l'avez vu avec les documents remis, travaille réellement la question de la méthanisation. A ce titre, contrairement à ce que d'aucuns pourraient laisser entendre ou dire, nous ne sommes pas opposés à l'installation d'unités de méthanisation en soi. Pas plus que nous sommes opposés à cette unité AGROGAZ prévue à Fontrailles pour des raisons personnelles.

Vous l'avez compris, notre opposition à ce projet de l'usine de méthanisation AGROGAZ à Fontrailles a été construite sur des questionnements.

- Tout d'abord des questions de gouvernance, de débat et d'informations. En amont, l'absence de propositions alternatives, notamment sur le choix d'une grosse usine plutôt que de petites unités mieux réparties sur le territoire ; sur le choix de la liquéfaction et l'élimination de la cogénération qui a pourtant de nombreux arguments pour elle. Manque de concertation, de transparence et de vision à venir sur les implications des différents acteurs (collectivités territoriales, habitants, associations environnementales et de riverains.. ;).
- On sait par ailleurs que le rendement énergétique de la méthanisation n'est pas des plus forts si on inclut l'ensemble des dépenses énergétiques du process ; avec la liquéfaction et les transports supplémentaires qu'elle implique ce doit être pire, voire quasi nul. Même si, peut-être économiquement rentable. Mais aujourd'hui, dans une réflexion d'économie durable peut-on se contenter de réfléchir en termes seulement financiers ?
- Sur les choix techniques qui nous semblent mal adaptés à la situation et potentiellement porteurs de nuisances, pollutions et risques. En particulier l'absence de critères de sécurité propres à la technique choisie, alors que dans d'autres pays européens plus avancés que nous dans cette voie, ils sont plus draconiens que ce qui est proposé ici. Allons-nous nous rejouer le nuage de Tchernobyl ?
- Sur les liens avec le modèle agricole qu'implique cette usine fondée sur l'apport de lisier. Modèle agricole intensif, voire d'élevage en batterie, destructeur de biodiversité, notamment des sols, posant des questions quant au bien-être animal, et énergivore. L'unité de méthanisation ne peut pas être considérée hors de son environnement, de ce qui la fonde.
- A l'opposé l'absence de liens avec le territoire quant à l'utilisation de l'énergie produite. C'est pour France Nature Environnement un élément fort pour accepter les unités de méthanisation. Ici

le choix du procédé dépossède le territoire, les apporteurs de matière première de la production d'énergie et de son utilisation. En somme une situation que nous pourrions dire coloniale ! C'est vraiment une raison forte de notre opposition au projet : outre l'aberration énergétique que cela représente, c'est aussi une limitation du projet en terme de développement territorial. Sans oublier que ça veut dire que les habitants de Fontrailles, de Trie notamment (passage des camions) n'auront que les nuisances.

- Sur les potentiels conflits d'intérêts que nous avons relevés. Dans une période où la transparence est un maître mot, ces situations entachent fortement le dossier présentée. L'absence d'étude sur la cogénération ne serait-elle pas liée au fait que la responsable du bureau d'étude pourrait avoir des intérêts dans la société de distribution du gaz naturel ? Que dire de la décision permettant l'achat du terrain par la Communauté de communes ?

Voilà rapidement synthétisé, et incomplètement si on se reporte aux questions que nous vous avons fait parvenir avec notre association locale l'ACERP, les raisons de notre positionnement contre ce projet d'installation d'une usine de méthanisation à Fontrailles par la société AGROGAZ. Nous espérons que nos remarques seront non seulement écoutées (nous vous remercions pour votre écoute lors de notre rencontre), mais aussi entendues et prises en considération.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour France nature Environnement 65
Le Président
Renaud de Bellefon

